

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-226

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.


Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune d'ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME selon le plan de financement suivant :

| Montant prévisionnel travaux (€ HT) | Fonds Vert | Participation SYANE | Participation collectivité |
|--|-------------|---------------------|----------------------------|
| 62.000,00 € | 12.400,00 € | 14.880,00 € | 34.720,00 € |

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

